

Juin 2019

PROJET PÉDAGOGIQUE

Prévention Spécialisée



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
LE PROJET ASSOCIATIF	4
1. LE CADRE D'INTERVENTION.....	7
1.1. L'éthique de notre intervention	7
1.2. Le public et le territoire d'intervention	7
1.2.1. Le public	7
1.2.2. Le territoire d'intervention : l'inscription territoriale de la mission	8
1.3. Positionnement, engagement et compétences professionnels : la clinique des éducateurs de rue	9
1.4. Les principes généraux de la mission	10
1.4.1. Le mandat territorial	10
1.4.2. La proximité	10
1.4.3. La confidentialité.....	11
1.4.4. La dynamique de projet	11
1.4.5. Le partenariat, le travail en réseau et la complémentarité des actions.....	12
2. LA MISE EN ŒUVRE.....	13
2.1. Les méthodes d'intervention	13
2.1.1. Le travail de rue et la présence sociale	13
2.1.2. L'accueil dans nos locaux	14
2.1.3. L'accompagnement individuel	15
2.1.4. Le soutien aux familles	16
2.1.5. Les actions éducatives collectives	17
2.1.6. La dynamique de territoire	18
2.1.7. Les chantiers éducatifs	19
2.2. La dynamique institutionnelle.....	20
2.2.1. L'organisation de l'institution	20
2.2.2. L'élaboration et le suivi de l'action des équipes éducatives	22
2.2.3. Le développement des compétences professionnelles	23
2.2.4. L'accueil des stagiaires	24
3. L'EVALUATION	25
3.1. Les outils de l'évaluation du projet et des équipes éducatives.....	25
3.1.1. Le bilan et les objectifs annuels :	25
3.1.2. Les principes d'élaboration du rapport d'activité	26
3.2. L'évaluation de l'accompagnement du jeune	26
3.3. Le diagnostic de territoire	28

INTRODUCTION

Le projet pédagogique du service de Prévention Spécialisée de PRÉVenIR a pour but de donner à l'ensemble des acteurs de l'institution un sens commun de la mission confiée par le Département de l'Isère. Il spécifie le cadre d'intervention, les éléments permettant sa mise en œuvre et précise les différentes caractéristiques qui permettent son évaluation.

Ce projet pédagogique formalise les intentions éducatives, les valeurs et les convictions qui sont à l'origine de l'engagement de l'association et de son projet politique actuel. Il propose une production de connaissance en lien avec la pratique des professionnels et à partir d'un savoir-faire analysé et mis à jour collectivement.

Dès lors, il constitue un référentiel pour l'action qui doit aussi permettre de la rendre lisible à nos financeurs et à nos partenaires.

Pour les professionnels de PRÉVenIR, le projet pédagogique donne le cadre commun permettant l'exercice de la pratique éducative. Il doit aussi permettre à ces dernières de s'adapter aux évolutions sociétales et aux particularités des territoires d'intervention. Les équipes de PRÉVenIR doivent ainsi être en capacité de s'adapter, de se mobiliser, d'expérimenter et de créer de nouvelles manières de penser et de produire de l'action.

La Prévention Spécialisée concourt à¹ :

- Promouvoir et accompagner individuellement ou collectivement des personnes dans leurs démarches d'insertion sociale et/ou professionnelle, là où les conditions de vie et l'absence de perspectives d'insertion portent atteinte aux capacités des jeunes à construire leur avenir.
- Apporter des réponses éducatives dans les espaces de vie, là où les enfants et les adolescents sont confrontés à des risques de marginalisation.
- Accompagner les familles des jeunes dans leur fonction parentale.

Du point de vue législatif :

- **La loi du 5 mars 2007** a affirmé le rôle de chef de file du Département dans le secteur de la prévention et de la protection de l'enfance. Cette loi, complétée par la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance, réaffirme la place de la Prévention Spécialisée dans les missions de protection de l'enfance pouvant être exercées par les départements.
- **Le code de l'action social et des familles** (article L.221-1) précise que le service de l'aide sociale à l'enfance est un service non personnalisé du Département chargé notamment parmi les autres missions indiquées, « d'organiser, dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, des actions collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, notamment celles visées au 2° de l'article L.121-2 ». Les actions mentionnées sont les « actions dites de Prévention Spécialisées auprès des jeunes et des familles en difficultés ou en rupture avec leur milieu. »

Au titre de l'article L.312- 1 (I, 1°), les services de Prévention Spécialisée relèvent de la catégorie des établissements et service sociaux e médico-sociaux.

¹ Charte de la Prévention Spécialisée en Isère (2015)

Un projet pour

Penser et Dire

Inventer et Agir

<i>Une association</i> À but non lucratif relevant de la loi de 1901, laïque et républicaine, excluant toute ingérence d'origine religieuse ou partisane. Rassemble des énergies, des compétences, des convictions d'administrateurs et de professionnels qui s'engagent dans un projet commun.	
<i>Un public</i>	S'adresse à un public d'enfants, d'adolescents, de jeunes adultes et leur famille qui traversent une période difficile.
<i>Une mission</i>	Détient une mission départementale de Prévention Spécialisée. S'inscrit dans le champ de l'Aide Sociale à l'Enfance. ² A un devoir de protection de l'enfance et développe ses activités dans le cadre de la loi. Est signataire de la Charte départementale de la Prévention Spécialisée et de l'animation de prévention ³ qui affirme sa place de partenaire dans les politiques d'action sociale et de prévention jeunesse du département de l'Isère.
<i>Des initiatives</i>	A un devoir de protection de l'enfance et développe ses activités dans le cadre de la loi 2002-2 ⁴ . Est en capacité de développer des actions innovantes, nouvelles en fonction des besoins des jeunes et de leur famille repérés par les professionnels.
<i>Une éthique</i>	Amène chaque personne à l'affirmation de ses désirs, lui permet de développer son pouvoir d'agir pour se projeter dans l'avenir et atteindre ses buts. Veille au respect de la personne, de sa dignité, de sa vie privée et à la confidentialité des informations qui la concerne. Contribue à une démarche de solidarité et participe à la lutte contre les inégalités sociales.

² Code de l'Action Sociale et des Familles modifié par la loi n° 2007-293 du 5/03/2007 réformant la Protection de l'Enfance.

³ Charte de la Prévention Spécialisée et de l'animation de prévention en Isère – 2014.

⁴ Loi n° 2002-2 du 2/01/2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et textes subséquents.

<i>Pour</i>	
<i>Eduquer</i>	Permettre à chacun d'accéder à son autonomie, de prendre sa place dans la société dans le respect de la singularité et de sa dignité.
<i>Promouvoir</i>	Percevoir, repérer, dévoiler le meilleur des ressources individuelles et collectives pour progresser vers un mieux vivre.
<i>Prévenir</i>	Veiller, écouter, identifier les difficultés, mettre en mots, énoncer les dangers perçus, donner des éléments pour éclairer des choix responsables et encourager la réflexion. Donner confiance plutôt que d'interdire de faire. Accompagner vers une prise de conscience et apporter un soutien. Éviter autant que faire se peut les passages à l'acte ou les situations de violence en ouvrant la parole.
<i>Protéger</i>	Être disponible pour cheminer en toute confiance avec l'autre, et l'accompagner pas à pas. Proposer un cadre qui permet de s'approprier des repères pour éviter les conduites de mise en danger. Recourir à la loi, si nécessaire, chaque fois que la situation l'impose. Oser prendre des risques en toute connaissance de cause. Alerter chaque fois que des besoins fondamentaux ne sont pas pris en compte. Agir chaque fois que les droits fondamentaux ne sont pas accessibles.

<i>Et</i>	
<i>Faire association</i>	Aménager des espaces d'échange, de débat, de réflexion entre les élus associatifs, les salariés, les usagers et les élus territoriaux de l'association. Et au-delà, pour construire les actions de demain, œuvrer avec d'autres structures dans le cadre de coopération, de mutualisation de nos savoir-faire.
<i>Être dans une attitude permanente d'attention, d'écoute et de veille</i>	Inscrire la relation dans la durée, le respect et la bienveillance pour tous les jeunes et leur famille. Permettre aux salariés de bénéficier de conditions de travail favorisant la mise en œuvre des missions liées à leur métier. Analyser les évolutions de la société, les partager pour concourir à l'adaptation des politiques publiques.
<i>Être acteur et porteur de propositions</i>	Répondre par des actions adaptées en fonction des difficultés des jeunes et des familles. Réagir à partir de son expertise, des espaces de vie et de la connaissance qu'elle a des situations des personnes. Etre à l'origine et soutenir des initiatives en lien avec les acteurs locaux. Participer aux différentes instances partenariales (locales et nationales). Argumenter sur les besoins humains et financiers nécessaires à l'accomplissement des actions en cours ou futures. Rendre compte de l'utilisation des moyens mis à sa disposition.
<i>Évaluer les actions mises en œuvre</i>	Poursuivre une démarche d'évaluation en continu pour permettre l'adaptation nécessaire de ses actions. Faire ressortir la valeur de chacune des actions, les donner à lire, à entendre, à voir.

1. LE CADRE D'INTERVENTION

1.1. L'éthique de notre intervention

Être et agir auprès des personnes : une éthique de la réalité, de la responsabilité et de l'engagement réciproque.

L'éthique est omniprésente dans notre pratique professionnelle. Pour la Prévention Spécialisée, accompagner autrui, c'est lui montrer que nous l'acceptons, le reconnaissons et le respectons en tant que sujet.

Les professionnels interviennent dans une démarche éthique qui contribue à créer les conditions pour que les enfants, les adultes, les familles et les groupes avec lesquels ils travaillent soient considérés dans leurs droits, aient les moyens d'être acteurs de leur développement et soient soutenus dans le renforcement des liens sociaux et des solidarités dans leur milieu de vie.

Quels que soient les problèmes rencontrés, nous accompagnons le jeune vers son autonomie avec discrétion, en l'aidant à surmonter ses difficultés et pour se construire en adulte responsable. Notre rôle est de discerner et de promouvoir les compétences des adolescents et des familles que nous accompagnons, de leur permettre de découvrir leurs capacités, leurs ressources. Il s'agit de leur dire qu'ils ont de l'importance à nos yeux, tout en mettant en question la réalité propre de chacun en cherchant ensemble des changements possibles.

Ce positionnement éthique nous invite à voir les situations et les personnes comme elles sont, et non comme nous voudrions qu'elles soient, à évaluer les résultats de notre intervention telle qu'elle est, et non à partir de la manière dont nous l'avions espérée.

1.2. Le public et le territoire d'intervention

1.2.1. Le public

Le public cible de la Prévention Spécialisée sont les jeunes de 11 à 20 ans.

La réalité du travail des équipes fait que dans une démarche de territoire et de prévention, des relations existent avec des jeunes enfants et des parents ainsi que de jeunes adultes de plus de 21 ans.

Concernant les jeunes de 18 à 20 ans, une attention doit être maintenue de manière à les orienter vers les dispositifs ou les structures d'insertion sociale et professionnelle qui sont en mesure de répondre à leurs difficultés. Ce sont souvent des relations qui se poursuivent après cet âge.

À ce titre, la Prévention Spécialisée intervient auprès de **Jeunes en rupture** ou en risque de marginalisation, d'isolement ou de ségrégation sociale et culturelle. Les décrochages et ruptures vis-à-vis de la famille, de la scolarité, de la vie professionnelle et affective caractérisent ces publics et multiplient les risques d'errance, de solitude, de maltraitance, de soumission aux pressions du groupe. À l'égard de ces publics en rupture, les éducateurs de Prévention Spécialisée proposent et assurent un accompagnement éducatif individuel et collectif.

Ces **Jeunes peuvent aussi être en situation de conflit ouvert ou non avec leur environnement**. La démarche préventive se déploie au cœur de tensions multiples qui impliquent des jeunes, que ces derniers en soient les auteurs ou les victimes. À l'égard de ces publics, les éducateurs de Prévention Spécialisée interviennent en direction du jeune ou du groupe de jeunes et de l'environnement familial et social.

La Prévention Spécialisée auprès de l'ensemble des jeunes et de leur famille en assurant une fonction de veille d'observation, d'accueil, d'alerte ou d'orientation. Ce travail impose l'exercice d'une présence quotidienne dans les quartiers et une disponibilité auprès des structures d'accueil scolaires, sociales et de loisirs.

1.2.2. Le territoire d'intervention : l'inscription territoriale de la mission⁵

Les « quartiers cibles » de la Prévention Spécialisée

Les territoires d'intervention de la Prévention Spécialisée sont les quartiers prioritaires et les quartiers de veille active de la politique de la ville car ces territoires concentrent le plus grand nombre de familles rencontrant des difficultés socio-économiques.

Deux niveaux de territoire sont définis pour situer l'intervention :

- **Des territoires d'action prioritaire :**

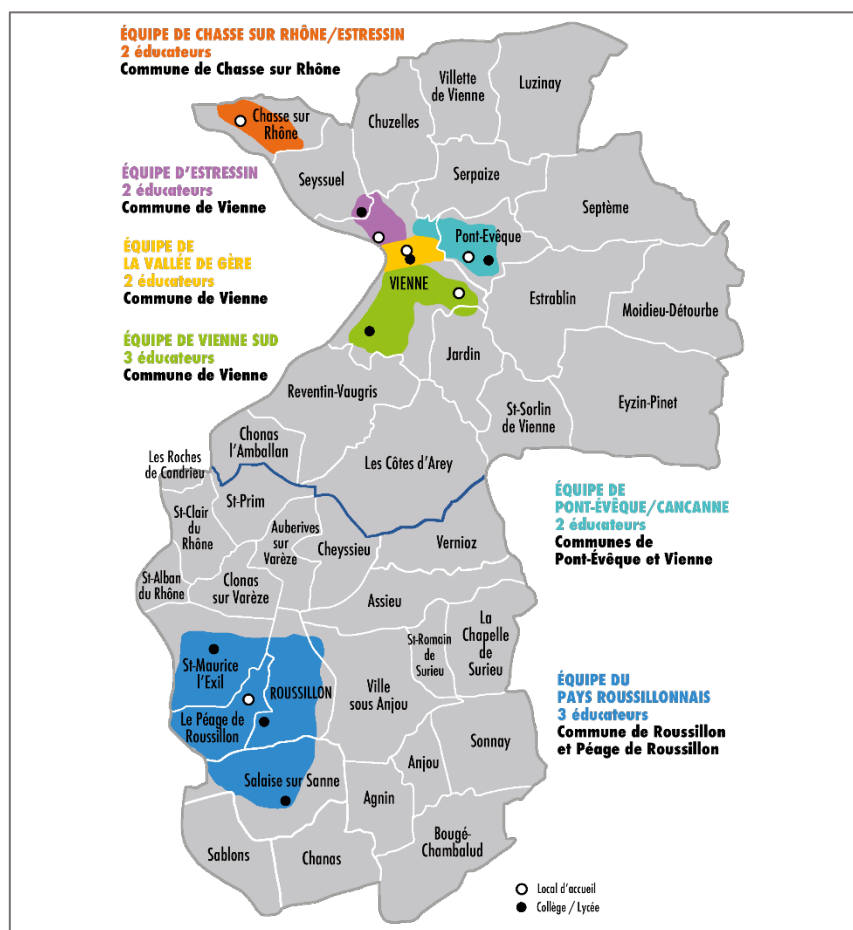
Les secteurs d'intervention prioritaire qui ont été identifiés sont les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Sur ces territoires, l'action éducative nécessite une présence régulière d'équipes d'éducateurs spécialisés. Les projets d'actions sont élaborés en lien avec les acteurs du territoire : élus, professionnels de diverses institutions, parents, adultes.

- **Des territoires de veille :**

La Prévention Spécialisée assure une fonction de veille sur les quartiers de veille active de la politique de la ville et les territoires vécus.

La mobilité géographique des équipes doit être assurée afin d'adapter leurs territoires d'intervention aux espaces de vie des jeunes. Il s'agit de mieux prendre en compte les évolutions des territoires locaux, qui correspondent aux usages des jeunes et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activité, etc.).

Carte : Territoires d'intervention des équipes éducatives de PRÉVenIR (2019)



⁵ Rapport d'orientation CD38 2016

1.3. Positionnement, engagement et compétences professionnels : la clinique des éducateurs de rue

Les éducateurs de PRÉVenIR doivent répondre aux besoins des jeunes et des familles en leur proposant une écoute qui favorise l'expression de ce qu'ils vivent pour retrouver autonomie et confiance en soi. La diversité des rencontres et des situations impose à ces professionnels une disponibilité et un travail d'accueil et d'écoute important.

Ils accompagnent les personnes en respectant leurs choix en développant leur esprit critique et en reconnaissant leurs capacités à se mobiliser afin qu'ils puissent, le cas échéant, accéder aux dispositifs d'aide et d'insertion.

Face à la complexité des situations, les professionnels doivent s'appuyer sur des références théoriques et techniques ainsi que des compétences spécifiques qui permettent la mise en œuvre des principes fondamentaux de l'action (Cf. : 1.4).

Dès lors, le positionnement et l'engagement des éducateurs imposent une démarche de connaissance et d'analyse du contexte et des dynamiques de vie des personnes et la mise en œuvre de différents champs de compétences. Des connaissances générales en pédagogie, psychologie et sociologie qui s'inscrivent dans le champ de l'éducation spécialisée sont nécessaires à la pratique. De plus, un travail permanent de compréhension des problématiques de la jeunesse, des questions urbaines et de territoire ainsi qu'une analyse des enjeux sociaux et de l'action publique doit être mis en œuvre. Le métier d'éducateur de rue s'élabore à partir de la capacité relationnelle des professionnels et s'appuie sur cet ensemble de connaissances.

La mission de PRÉVenIR doit aussi être explicitée par les professionnels au public auquel elle s'adresse. Cette présentation est également nécessaire auprès du réseau de partenaires avec lequel elle se construit. Ce travail de lisibilité s'organise et se réactualise au sein de l'institution à partir de la pratique quotidienne des professionnels. Cette dernière doit aussi être mise en perspective en l'analysant et évaluée de manière à lui donner une cohérence dans un temps repérable par tous.

L'association PRÉVenIR organise différents temps institutionnels pour permettre aux éducateurs de réfléchir leurs pratiques quotidiennes. Des journées pédagogiques, réunion d'équipe et journée institutionnelle sont instaurées pour réfléchir aux questions que pose le travail de prévention. Chaque membre de l'équipe participe également à un groupe d'analyse de la pratique (Cf. : 2.3).

1.4. Les principes généraux de la mission

1.4.1. Le mandat territorial

À la différence des autres acteurs de la Protection de l'Enfance, les éducateurs de Prévention Spécialisée n'ont pas de mandant individuel nominatif.

Pour l'équipe éducative, le mandat géographique de l'intervention définit par le Conseil Départemental (Cf. : 1.2.2), se traduit par la délimitation d'un territoire d'action prioritaire et de mise en œuvre opérationnelle.

Sur ce territoire, les équipes éducatives interviennent de trois manières distinctes et complémentaires :

- **Elles partagent un diagnostic** et une analyse des fonctionnements sociaux et des phénomènes d'inadaptation, avec les autres acteurs.
- **Elles élaborent les lignes directrices de l'action éducative.**
- **Elles développent des actions et des projets éducatifs** à destination des jeunes et des familles ainsi que des actions de dimension plus collectives sur les quartiers où ils vivent.

Ces actions sont à adapter et réajuster en fonction de leurs évaluations et d'un diagnostic réactualisé régulièrement.

1.4.2. La proximité

Sur son territoire d'action, les équipes éducatives organisent leurs interventions à partir d'une démarche d'aller vers et d'accueil.

L'aller vers est une attitude permanente de l'éducateur, qui montre sa volonté et sa disponibilité à rencontrer la personne là où elle vit, dans ce qu'elle est, et dans ce qu'elle dit. C'est une démarche volontaire qui s'adresse à toutes les personnes vivant sur ces territoires et plus particulièrement des jeunes les moins en lien, en demande ou non demande d'aide. Cette attitude **marque l'engagement des éducateurs dans une relation** qui peut se construire dans la durée. En intervenant dans l'espace public, l'éducateur est témoin de l'ambiance qui règne sur son secteur d'intervention et en repère les fonctionnements.

En allant à la rencontre, en étant présent et disponible sur l'espace public, il saisit toutes les opportunités pour **favoriser l'expression de chacun**. Cette connaissance du milieu et cette présence régulière génèrent des possibilités **d'apaisement des tensions vécues** localement et visent **au renforcement du lien social**.

L'accueil des personnes, le plus souvent dans le local de l'équipe éducative, **offre l'opportunité d'une rencontre dans un cadre contenant qui facilite la mise en mots d'une demande, d'un questionnement personnel, d'une souffrance, etc.**

Cet aller vers et cet accueil s'exercent aussi bien en direction des individus que des groupes et sont en interaction continue de manière à permettre l'offre relationnelle la plus efficiente possible.

1.4.3. La confidentialité

Le respect et la confidentialité des paroles échangées et des informations qu'elles sous-tendent viennent soutenir et conforter la construction de la relation éducative et de l'action éducative en Prévention Spécialisée.

Cette position tenue par l'éducateur va de pair avec la volonté de permettre à la personne accompagnée de se mettre en mouvement, d'être acteur de sa vie, de porter et d'assumer sa parole dans son environnement social.

Cette posture est en conformité avec le respect du droit des usagers, tel qu'il est énoncé par la loi. En particulier **"Toute personne a droit au respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité (...) à la confidentialité des informations la concernant"**⁶.

De même, **pour protéger l'utilisateur**, la loi fait obligation à l'éducateur de respecter le secret professionnel lié à sa mission d'Aide Sociale à l'Enfance⁷. Il est une condition de la qualité relationnelle du travail social.

Cependant, en ce qui concerne **le partage de l'information** : "Les personnes soumises au secret professionnel qui mettent en œuvre la protection de l'enfance ou qui apportent leur concours sont autorisées à partager entre elles des informations à caractère secret afin d'évaluer une situation individuelle...". Dans ce cadre, "le père, la mère ou toute autre personne exerçant l'autorité

parentale, le tuteur et l'enfant en fonction de son âge et de sa maturité sont préalablement informés sauf information contraire à l'intérêt de l'enfant"^{8,9}.

1.4.4. La dynamique de projet

Les équipes éducatives recherchent continuellement à s'adapter aux problématiques et aux besoins qu'elles repèrent. C'est pourquoi elles sont vigilantes pour proposer des actions nouvelles, pertinentes et adaptées.

C'est **une démarche éducative privilégiée** parce qu'elle propose aux personnes **des objectifs accessibles et adaptés**, individuels ou collectifs.

La dynamique de projet s'appuie sur **le désir d'évolution des personnes** accompagnées. Elle **valorise leurs capacités** d'analyse, d'innovation, de participation et d'adaptabilité tout en élargissant le champ des possibles. Elle se distingue d'autres réponses qui s'organisent sur des dispositifs préétablis en fonction des difficultés rencontrées.

L'éducateur inscrit cette dynamique de projet dans une temporalité, en repérant et en respectant les rythmes des personnes.

Cette dynamique de projet **met en œuvre un travail partenarial**, tant dans l'accompagnement individuel des personnes qu'à un niveau collectif. Elle vise à favoriser une évolution des représentations de chacun.

⁶ Article 7 de la loi n°2002-2 du 2/01/2002 rénovant l'Action Sociale et Médico-Sociale, article L.311-3 (1° et 4°) du Code de l'Action Sociale et des Familles.

⁷ Article 226-13 du nouveau Code de procédure pénale relative à la révélation d'une « information à caractère secret » ordonnance n° 2000-916 du 19 septembre 2000, article 3 du Journal Officiel du 22 septembre 2000 en vigueur le 1/01/002 : « la révélation d'une information à caractère secret par une personne qui en est dépositaire soit par état ou par profession, soit en raison d'une fonction ou d'une mission temporaire, est punie d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende ».

⁸ Situation où le professionnel a obligation de révéler ce qu'il sait : crime - abus sexuel – maltraitance.

⁹ Article L 226-2-2 du CASF inséré par la loi n°2007-293 du 5 mars 2007 réformant la Protection de l'Enfance.

1.4.5. Le partenariat, le travail en réseau et la complémentarité des actions

L'intervention de la Prévention Spécialisée s'inscrit dans un territoire donné et s'articule avec d'autres actions menées dans le cadre des politiques publiques (protection de l'enfance, jeunesse, prévention de la délinquance, politiques éducatives locales).

La participation de la Prévention Spécialisée aux dispositifs ou aux instances qui en découle localement apparaît alors comme nécessaire et indispensable. Elle doit se faire dans le respect de la déontologie de chacun.

Le partenariat et le travail en réseau sont des outils indispensables à l'action conduite par les équipes éducatives. Ils permettent le débat, la mise en œuvre de diagnostics partagés et le repérage des contradictions éventuelles dans les actions conduites. Ils se construisent dans le temps par la confiance entre les acteurs concernés et permettent de construire ensemble ou pour chacun les réponses adaptées aux problématiques repérées. Le croisement des regards sur les situations, le partage des compétences sont aussi des atouts importants à ces dynamiques de collaboration.

PRÉVenIR veille à prendre en compte de façon collaborative les personnes (habitants, acteurs non-institutionnels) concernées et impliquées lors de l'élaboration des projets d'actions éducatives.

Ce partenariat s'inscrit au sein :	Avec :
Des politiques de la Protection de l'Enfance	• Les services du Conseil Départemental, • Les acteurs qui y sont associés.
Des politiques éducatives locales	• Les établissements scolaires de 2nd degré, • Les centres sociaux, • La Sauvegarde de l'Isère, • L'OSJ, • Les Guillemottes, • La PJJ, • La Maison des Adolescents, • Les Dispositifs de Réussite Éducative.
Des politiques d'insertion	• L'association intermédiaire IDEAL, • La Mission Locale Nord Isère, • Le BIJ, • L'UMIJ, • Les CCAS, • Les dispositifs et structures d'insertion.
Des politiques de soin et de santé	• Les services hospitaliers de psychiatrie adultes et juvéniles, • Le Service des Urgences de l'hôpital, • Le planning familial.
Des politiques de Prévention et de sécurité publique	• Les Élus locaux dans le cadre des CISPD et CLS locaux, • Les Bailleurs sociaux, • La Justice.

Le partenariat institutionnel doit permettre une élaboration collective des réponses qu'appelle l'analyse partagée des problématiques rencontrées. Il appartient à chacun des membres de l'association PRÉVenIR de tenir son rôle dans les espaces qui le mettent en œuvre.

Le travail en réseau vise à la cohérence des coopérations éducatives autour d'un ou des jeunes entre les acteurs éducatifs dont les parents et les différents professionnels agissant localement.

2. LA MISE EN ŒUVRE

2.1. Les méthodes d'intervention

2.1.1. Le travail de rue et la présence sociale



Une présence régulière dans le milieu de vie des jeunes est centrale dans l'action de la Prévention Spécialisée. Cette pratique éducative dans la rue a des visées collectives et individuelles, elle permet de nouer la relation avec un milieu qui n'en fait pas la demande et qui parfois entretient un rapport difficile avec les institutions. Il ne s'agit en aucun cas de faire du contrôle social mais plutôt d'avoir une observation fine du quartier et des pratiques d'appropriations spontanées, des espaces par les jeunes, des rythmes de présence et d'absence.

L'équipe éducative doit assurer une présence constante (passages réguliers) et penser son intervention (lieux repérés, horaires et parcours adaptés) pour se rendre accessibles aux solitaires, aux groupes réfractaires... Par cette présence attentive à l'autre et par un savoir-faire spécifique autour de la rencontre, les éducateurs vont composer et inventer des stratégies afin que la relation puisse voir le jour. Les équipes peuvent ainsi, élaborer un diagnostic permanent sur les difficultés et les problématiques rencontrées.



Cette pratique quotidienne permet aux équipes d'être reconnues et les légitime dans leurs positionnements éducatifs.



2.1.2. L'accueil dans nos locaux



Le local a une fonction symbolique, il est un point d'ancrage, de repères et un lieu d'identification de l'institution pour les jeunes, leur famille mais aussi les partenaires de terrain. Son implantation doit permettre un accès facile et en autonomie pour les jeunes. Pendant les différentes formes de rencontre, l'équipe éducative informe les jeunes et leurs parents du fonctionnement de l'association et des actions qui seront mises en place de manière collective ou individuelle. Le local est également un lieu d'information sur les partenaires, les institutions, etc.

Il offre l'opportunité d'une rencontre dans un cadre accueillant, contenant et convivial et doit être aménagé pour permettre une écoute confidentielle si besoin. Il est équipé de différents matériels pour faciliter les démarches administratives (ordinateur, accès internet). Des activités de médiations éducatives peuvent y être aussi parfois proposées (débat, repas, jeux).



Ouvert à tous et disponibilité

Lieu de parole protégé, sécurisé et d'écoute sans jugement

Accueillant et convivial

Contenant

Garant des codes

2.1.3. L'accompagnement individuel

Il s'inscrit sur un principe essentiel de la prévention : la libre adhésion du jeune et de sa famille. Cette configuration singulière fait que les suivis éducatifs sont souvent discontinus et se renforcent en même temps que la confiance s'installe. La famille est toujours associée à nos démarches lorsque le jeune est mineur. Pour les majeurs, nous sollicitons son accord pour prendre contact et convenons ensemble de ce qui peut être partagé avec les parents.



L'accompagnement : une attention particulière où se vit la confiance de l'autre en accompagnant le cheminement du jeune sans peser sur ses choix, ni se dérober et reconnaître sa capacité à pouvoir évoluer et se transformer. Il s'agit d'entendre sa souffrance, de prendre en compte son symptôme comme demande implicite à partir de laquelle se construit son chemin balisé dans la durée par un engagement réciproque.

La constance de la relation permet d'instaurer de la confiance et d'apporter des repères au jeune.

Des entretiens réguliers permettent d'entendre les difficultés et de construire ensemble des solutions. Les équipes accompagnent les jeunes dans toutes leurs démarches (école, formation, santé) et les mettent en lien avec les partenaires les mieux adaptés. L'accompagnement individuel peut s'organiser autour du « faire ensemble » (chantier) ou lors de médiations (sport, culture).



2.1.4. Le soutien aux familles

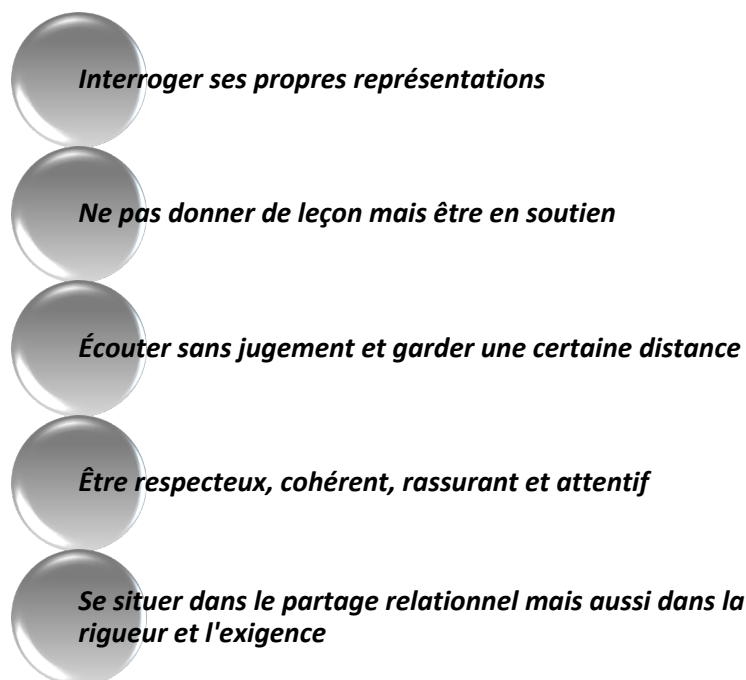
Dans leurs actions au quotidien, les éducateurs sont particulièrement concernés par les relations familiales. De manière implicite ou explicite les parents sont significativement présents ou absents de l'histoire ou de la vie du jeune. Ils sont détenteurs de l'autorité parentale et à ce titre la Prévention Spécialisée se doit d'être en lien avec ces dernières. Nous entendons par « famille » en premier lieu les parents et les membres de la fratrie mais également toutes les personnes « ressources » au sein de celle-ci (oncles, tantes, grands-parents).



Le contact avec les familles s'établit dans des circonstances multiples, sur des temps informels (rue, marché, sortie d'école). Les équipes vont à la rencontre des familles ou ces dernières les sollicitent directement.

Le travail avec les familles peut aussi, s'inscrire à travers une action collective avec des partenaires. Les éducateurs participent à des groupes de parole généralement sur le thème de la parentalité ou des activités familiales organisées par les centres sociaux.

Il s'agit de valoriser les familles dans une position éducative structurante vis-à-vis de leurs enfants, de revitaliser la fonction transmission des valeurs et de favoriser la communication entre enfants et parents. Cela nécessite de mettre en confiance la famille en se positionnant de manière égalitaire et sans jugement. Il s'agit aussi parfois d'accompagner et de soutenir les parents à assumer leurs obligations et de les orienter si nécessaires vers un soutien plus conséquent (AS secteur, AED, groupe de paroles, etc.). Le travail avec les familles ne doit pas altérer la relation privilégiée entre le jeune et l'éducateur.



2.1.5. Les actions éducatives collectives

Le travail collectif vise à apporter une base d'expérience de socialisation.

C'est un accompagnement à forte dimension relationnelle à travers des projets, du vivre ensemble. L'expérience de groupe est une stratégie pour atteindre certains jeunes ciblés par une équipe.

Cette pratique éducative à la vie de groupe permet au jeune de décliner et d'affirmer son identité propre et de découvrir ses potentialités.



C'est aussi apprendre à des jeunes à se fédérer autour d'un projet, et favoriser ainsi leurs expressions en valorisant leurs capacités et la prise de responsabilités. Cette pratique s'appuie « sur le faire avec » les jeunes ou leur famille par des actions spécifiques ou projets qui répondent aux besoins des personnes et de leurs problématiques.

Les équipes éducatives sont également force de propositions pour apporter de l'ouverture (sport, culture) ainsi que leurs accompagnements dans le cadre de démarche projet.

Des interventions sont parfois organisées dans les collèges ou pour les derniers cycles des écoles primaires afin de permettre aux enfants de réfléchir sur les difficultés concernant le « vivre ensemble ».

Et des chantiers encadrés par les éducateurs sont aussi proposés. Ils servent d'outil de médiation et permettent de consolider notre connaissance du jeune et la relation de confiance. Ces actions permettent également le financement de projet de groupe ou individuel (permis de conduire). Ces démarches éducatives sont en lien avec le projet pédagogique propre aux chantiers éducatifs.



2.1.6. La dynamique de territoire

Notre proximité quotidienne, à travers les rencontres et l'observation, nous permet de créer du lien et de la confiance mais aussi de repérer les difficultés et les potentialités d'un territoire. Les équipes sont présentes sur les différentes animations de quartier, s'impliquent ou sont moteurs dans le cadre de projets. Ces expériences vécues permettent une meilleure connaissance des uns et des autres. Cette proximité et l'implication des équipes au quotidien sont des appuis au travail de Prévention Spécialisée auprès des jeunes et de leur famille.

Il s'agira alors de valoriser les ressources réelles des jeunes, des habitants à agir pour avoir un impact sur leur environnement, tel que transformer leurs espaces de vie, les améliorer et les dynamiser. Cette dynamique renforce la cohésion sociale en créant des espaces d'échanges et peut être de réalisation personnelle. Nous accompagnons alors, les démarches des jeunes et de leur famille.



2.1.7. Les chantiers éducatifs



- **Les chantiers d'équipe :**

« Utiliser le travail comme support à la relation éducative ».

Dans le travail d'accompagnement des équipes éducatives, ces chantiers permettent de proposer un espace de médiation, qui à partir d'un faire ensemble, permet d'affiner la connaissance du jeune et de sa problématique, tout en entendant le besoin financier.

- **Les chantiers permanents :**

« Proposer une mise en mouvement par un temps d'inscription dans un rythme de vie et de travail ».

En amont de l'insertion professionnelle, et au croisement des dimensions économiques et éducatives, les chantiers éducatifs permanents proposent un lieu privilégié d'acquisition des codes sociaux et professionnels.

Étape singulière dans le parcours d'accompagnement éducatif, la dynamique des chantiers permanents vise à susciter chez le jeune le désir de s'inscrire ou se réinscrire dans une démarche de projet d'insertion.



Mobiliser et inscrire le jeune dans une dynamique de travail

Travailler à partir des compétences et sur les difficultés

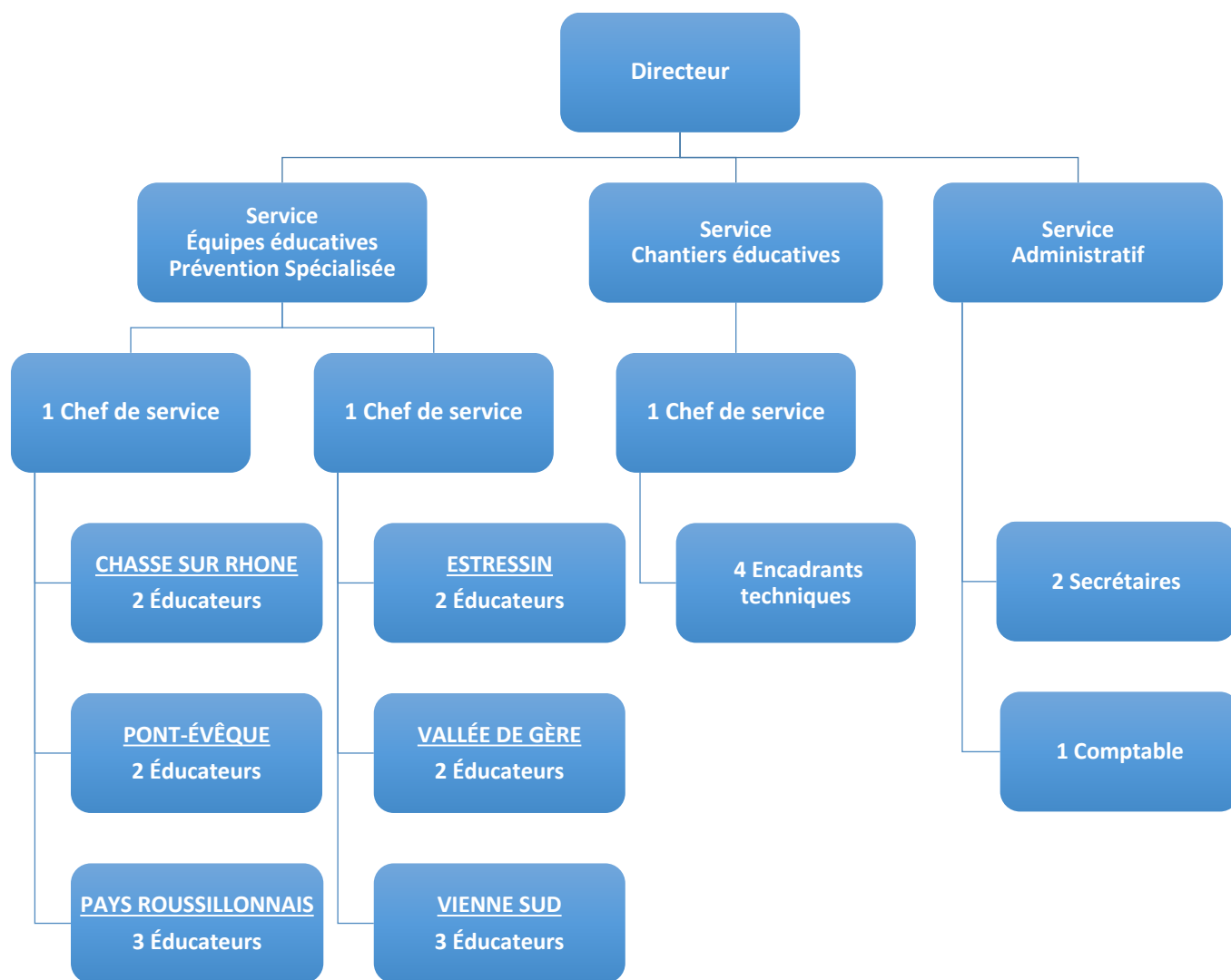
Permettre l'acquisition du savoir-être et du savoir-faire

Mettre en mouvement par rapport à des projets d'avenir

2.2. La dynamique institutionnelle

2.2.1. L'organisation de l'institution

Organigramme – Association PRÉVenIR – Septembre 2019



Les temps institutionnels

La réunion institutionnelle

4 fois par an – 2h

Ens. des salariés + les mbres du bureau de l'association
Informier/Débattre/Partager

Les journées pédagogiques thématiques

2 jours par an

Ensemble des équipes éducatives
Animat° : groupe de préparation
Échanger/Élaborer sur un thème issu de la pratique éducative

« Bilan et perspectives »

1 journée en juin

Ensemble des équipes éducatives
Évaluation et bilan de l'année et mise en perspective
Préparation du rapport d'activité

« Objectifs »

1 journée en septembre

Ensemble des équipes éducatives
Rédaction des objectifs par équipe/Évolution du projet de service - À partir du bilan de juin

Les réunions de services

Prévention Spécialisée : 1 fois par mois

Équipes éducatives de prévention + CSE et Directeur
Informier/Organiser/Échanger/Débattre - À partir d'un ODJ

Service administratif : 1 fois par mois

Organisation et suivi des dossiers en cours

Le groupe « Stagiaires »

1 fois par trimestre – 1h30

Éducateurs des équipes de prév./CSE/Stagiaires
Échange sur le projet d'accueil/les situations/ Mise en place des suivis/Examen de demandes de stage

Le comité technique « chantiers éducatifs »

2 fois par trimestre

Éducateurs/Encadrants chantiers/CSE
Organisation/Ajustement/Évaluation

Les groupes de travail thématiques

Périodicité propre aux groupes

Éducateurs volontaires/Directeur et/ou CSE
Préciser/Donner de la lisibilité à une question, un sujet
Ex : Mobilité, Diagnostic, Évaluation, Statistiques, etc.

Les réunions « d'équipes »

Prév. Spécialisée : 2 fois par quinzaine (voir +)

Équipe « chantiers » : 1 fois par mois

Équipe éducative/CSE
Réflexion/Analyse pédagogique sur les situations et les projets. Perspectives de travail. Organisation et dynamique d'équipe

L'analyse de la pratique

Prév. Spécialisée : 2 fois par mois – 1h30 à 2h

Équipe « chantiers » : 1 fois par mois

2 groupes inter-équipes de prévention spécialisée
Étude et analyse de la pratique éducative
Aide au positionnement individuel et d'équipe

La réunion de direction

1 fois par semaine

Directeur et les 3 chefs de service éducatif
Réflexion/Élaboration/Orientation/Décision :
Pédagogique/Organisationnelle/Administrative/
Gestion du personnel

Les comités territoriaux

**1 fois par an (1 pays Viennois, 1 pays Roussillonnais,
1 chantiers éducatifs)**

Administrateurs/Professionnels/Jeunes – Parents – Adultes/
Partenaires
Faire connaître et remonter les besoins des publics et territoires. Travailler sur des thématiques spécifiques pour enrichir l'analyse et l'expertise de l'association. S'adapter à l'évolution des situations.

2.2.2. L'élaboration et le suivi de l'action des équipes éducatives

L'analyse de la pratique avec un psychologue

L'institution reconnaît la nécessité pour l'éducateur de bénéficier d'un espace de parole pour réfléchir à sa pratique éducative.

Ceci prend en compte une particularité du métier d'éducateur qui sollicite les professionnels en tant que personne dans un engagement qui va au-delà de simples compétences techniques. L'analyse de la pratique est assurée par un psychologue dans une écoute clinique, en dehors d'une présence hiérarchique.

Ce cadre de rencontre repose sur des règles déontologiques partagées : confidentialité et respect des personnes et de ce qu'elles expriment, en cherchant à favoriser une liberté de parole. Il inscrit le travail d'élaboration dans un soutien régulier.

La complexité et la singularité des situations rencontrées impose une réflexion déontologique qui ne peut se réduire à une simple application de règles pratiques et qui incite les professionnels à ne pas systématiser leurs cadres de rencontre, ni leurs modes d'intervention avec les jeunes et leur famille.

L'analyse de la pratique s'exerce à partir de la parole des éducateurs et des stagiaires qui travaillent sur le terrain et s'organise par des temps bimensuels réunissant 3 équipes. Elle vient favoriser une relecture dans une réflexion partagée de situations rencontrées par une personne de l'équipe. En effet, certaines problématiques peuvent mettre à mal le lien à l'autre et faire obstacle à l'instauration ou à la poursuite de l'accompagnement éducatif.

Cette approche clinique se construit à partir du questionnement de l'éducateur en prenant en compte l'impact que la situation considérée peut avoir sur lui.

Il s'agit de comprendre ce qui peut gêner son positionnement éducatif. L'ouverture de l'échange à l'ensemble de l'équipe, au travers d'un partage d'expériences, favorise l'élaboration et/ou le réajustement d'un positionnement éducatif que l'éducateur pourra mettre en œuvre.

La réunion d'équipe

La réunion d'équipe permet la formalisation de l'action de la Prévention Spécialisée en articulation avec les orientations définies institutionnellement. La réunion d'équipe est un temps où les enjeux partenariaux peuvent être repérés et mis en lumière.

Ceci permet d'ajuster notre implication et de nous positionner de façon pertinente en cohérence avec l'ensemble des partenaires dans le respect des projets communs et du rôle de chacun.

Il s'agit d'un temps de travail institutionnel réunissant les éducateurs. Cette réunion est animée par le chef de service et sa fréquence est hebdomadaire ou bimensuelle.

L'objectif de ce temps de travail est de faciliter une élaboration commune aussi bien autour des accompagnements individuels et collectifs des jeunes, qu'autour d'actions et de projets liés au territoire. La finalité est de répondre aux demandes et aux besoins des publics de la façon la plus adaptée possible.

C'est un temps d'échange et de débat durant lequel, chaque membre - Educateur/Stagiaire/Chef de service - a la responsabilité de s'engager, de participer et de faire valoir son point de vue. Travailler en équipe nécessite pour ses membres de mobiliser des capacités d'écoute, d'argumentation, d'analyse et de mise en question pour trouver les points d'accord nécessaires à la mise en perspective et en cohérence de l'action.

C'est aussi un temps consacré à l'organisation et au fonctionnement de l'équipe pour assurer son implication sur le territoire d'intervention. C'est aussi un temps d'évaluation des actions entreprises.

2.2.3. Le développement des compétences professionnelles

La compétence principale attendue des professionnels en Prévention Spécialisée est leur capacité à nouer des relations éducatives avec des personnes fragilisées, méfiantes, parfois hostiles vis-à-vis des personnes ou des institutions qu'elles représentent. Les équipes éducatives sont ensuite amenées à prendre en compte des questions très diverses, concernant la scolarité, la formation et l'emploi, la santé, le logement, la justice, l'éducation, etc. Cette diversité d'interventions nécessite un champ de connaissances large et réactualisé en permanence. Plusieurs outils internes et externes doivent concourir au développement des compétences des professionnels.

Par son activité, il aura à :

- Traiter la dimension groupale,
- Accompagner individuellement les personnes en difficulté ou simplement en demande,
- Mettre en œuvre des moyens ou des techniques favorisant le développement de la créativité des personnes,
- Travailler en équipe,
- Accompagner des stagiaires,
- Prendre en compte la commande sociale,
- Agir en partenariat avec un réseau d'acteurs.

Plusieurs outils concourent au développement des compétences professionnelles :

- L'analyse de la pratique et la réunion d'équipe, par la mise en mots et l'échange, transforment le vécu de chacun en expérience,
- La participation active à la vie institutionnelle : l'engagement régulier de chaque professionnel dans la préparation et l'animation des temps institutionnels forme à davantage de responsabilité vis-à-vis de soi-même et des collègues, tout en approfondissant une question particulière,
- La participation à des colloques, séminaires, journées d'études est encouragée. Deux dimensions sont présentes : le développement de la réflexion et des connaissances du participant, et l'enrichissement de l'ensemble du service lors du compte rendu qu'il lui est demandé d'effectuer,
- La formation continue du salarié est interrogée lors des entretiens individuels avec le chef de service et le directeur. Ces entretiens se déroulent tous les ans,
- Les salariés sont invités à s'exprimer sur leur souhait de changement d'équipe éducative. Cette pratique valide l'idée que le changement est nécessaire – parfois obligatoire - et bénéfique pour l'évolution personnelle de chaque salarié et de la dynamique institutionnelle.

2.2.4. L'accueil des stagiaires¹⁰

PRÉVenIR participe, à son niveau, à la formation des futurs éducateurs. S'engager comme terrain de stage, est une responsabilité qui requiert une volonté du service et l'adhésion des équipes accueillantes.

L'évolution importante de la législation et des modalités d'organisation des formations en général ainsi que du travail social en particulier modifient et renforcent les missions des sites qualifiants dans la formation et la certification des futurs professionnels. Ceci nous oblige aussi à formaliser notre partenariat avec les Centres de formation pour élaborer et mettre en œuvre des processus de formation, articulant mieux et de manière plus égalitaire les contributions de chacun d'entre nous à l'acquisition des compétences attendues des travailleurs sociaux de demain.

PRÉVenIR a donc la volonté de former ses salariés pour mieux les préparer dans l'accompagnement des futurs stagiaires (modules de formation pour être référent et/ou tuteur de stage).

Depuis plusieurs années, **un protocole de l'accueil des stagiaires** a été pensé par un groupe de travail, qui a formalisé sa réflexion par **un livret d'accueil** qui précise le cadre et l'action de la Prévention Spécialisée, le fonctionnement de l'institution ainsi que les modalités d'accueil et d'accompagnement des stagiaires.

Chaque stagiaire est suivi par un référent de stage « éducateur spécialisé » extérieur à l'équipe qui l'accueille. Ce dernier assure le suivi de stage en lien avec l'équipe éducative et le chef de service. Le stagiaire est invité, avant la fin de son stage, à vivre une période de 2 semaines sur une autre équipe éducative.

Une « commission d'accueil des stagiaires » réunissant des éducateurs (un représentant par équipe) et les stagiaires accueillis se réunit toute l'année (3 à 4 réunions dans l'année). Son objectif est de recueillir les témoignages et le vécu des stagiaires pour penser et d'améliorer constamment les conditions de cet accueil.

¹⁰ Cf. : Livret d'accueil du stagiaire

3. L'ÉVALUATION

L'évaluation est avant tout une démarche de sens qui nécessite de mettre en œuvre des outils diversifiés. Elle s'organise à partir du projet politique de l'association, du projet de service et des objectifs spécifiques aux équipes éducatives. Elle demande l'investissement de tous et contribue à la lisibilité de l'intervention de l'action auprès des partenaires.

Ce travail permet aussi de répondre à la commande du Conseil Départemental en matière de compte rendu de l'action mise en œuvre sur les territoires où PRÉVenIR est missionnée. Au-delà des cadres réglementaires et conventionnels, l'évaluation de l'accompagnement du parcours des jeunes est aussi un devoir des professionnels de l'association. Cette approche psychosociale de l'évaluation centrée sur la personne est intégrée à la pratique des équipes et demande des compétences et un accompagnement spécifique.

3.1. Les outils de l'évaluation du projet et des équipes éducatives

L'évaluation de l'action des équipes éducatives est une démarche importante mise en œuvre de manière continue. Indispensable et incontournable, elle donne de la lisibilité à la mission de Prévention Spécialisée et la met en perspective.

Les outils développés par les professionnels de l'association sont constitutifs aujourd'hui du cadre d'évaluation interne :

- **Le rapport d'activité**, point d'étape annuel du travail des équipes éducatives.
- **Le recueil et l'analyse statistique** donnant une description quantitative et qualitative de la population « jeune » en relation avec les éducateurs de PRÉVenIR.

3.1.1. Le bilan et les objectifs annuels

Ce travail vise à évaluer les objectifs énoncés en début de chaque année à partir de l'examen approfondi des résultats obtenus, des moyens mis en œuvre et des effets repérés ou non des objectifs opérationnels¹¹. À cet effet, des indicateurs pertinents (observables, quantifiables et qualifiables) doivent être énoncés lors de la rédaction des objectifs des équipes. Ce travail doit s'assortir de constats étayés portant sur les problématiques du public ainsi que sur les territoires d'intervention. Il permet l'établissement de nouvelles perspectives en termes d'objectifs d'équipes pour l'année suivante.

¹¹ Cf. : « Grille d'évaluation des objectifs »

3.1.2. Les principes d'élaboration du rapport d'activité

Point d'étape annuel du travail des équipes éducatives, il inclue **le recueil et l'analyse statistique**¹² donnant une description quantitative et qualitative de la population « jeune » en relation avec les éducateurs « accompagnés et en contact »¹³. Ce document permet de donner annuellement une représentation du travail effectué, mais aussi d'observer des évolutions de plus long terme.

Le rapport annuel d'activité présente aussi les actions de l'année et leurs analyses ainsi que des textes décrivant plus en profondeur les contenus des accompagnements éducatifs et des projets collectifs réalisés. Le rapport d'activité, envoyé à la direction centrale du Département, fait aussi l'objet d'une présentation aux directions territoriales où nous intervenons ainsi qu'à nos partenaires lors de l'Assemblée Générale de l'association.

3.2. L'évaluation de l'accompagnement du jeune

Un élément essentiel caractérise l'accompagnement en Prévention Spécialisée, c'est l'approche globale de la vie du jeune dans les différents milieux qu'il côtoie. La notion d'accompagnement permet de décrire la prise en compte d'un mouvement effectué avec le jeune vers un ou plusieurs objectifs fixés en commun. L'accompagnement, par ailleurs, s'inscrit dans une durée à partir d'un engagement réciproque pouvant être repris par le jeune ou l'éducateur.

Dans l'accompagnement individuel, l'éducateur est amené à **s'engager dans une pratique de réseau**, tant au niveau primaire (notamment avec la famille, les pairs, les adultes du quartier) qu'au niveau secondaire (avec les acteurs institutionnels). Il se situe dans une **position d'intermédiaire entre le jeune et les institutions compétentes** qui l'entourent.

Il va ainsi objectivement se construire un diagnostic prenant en compte les différentes sphères (Cf. : tableau ci-dessous) **qui constituent du jeune** et qui vont varier selon s'il est majeur ou mineur.

L'analyse qu'il fera au vu de ses connaissances sur la situation, **permettra l'élaboration d'hypothèses de travail** qui orienteront l'accompagnement à partir des « besoins » du jeune. Ce diagnostic va permettre à l'éducateur, de définir les objectifs de changement à partir de l'appréciation des potentialités et des dynamiques présentes tant individuellement que dans l'environnement proche du jeune, tout en prenant en compte aussi, les freins éventuels, repérés.

La démarche évaluative se centre donc sur l'étude de cas cliniques dans le cadre du travail formalisé de l'équipe éducative (réunion d'équipe et analyse de la pratique) et vise à apprécier le cheminement des jeunes ainsi que la pertinence des actions engagées.

Cette démarche demande au professionnel de se mettre en position de distance critique et de consentir à un effort d'objectivation. Il peut ainsi aider le jeune à cheminer et à penser, ce qu'il lui arrive ou lui est arrivé, ce qu'il met en acte, et ainsi expérimenter de nouvelles manières d'être au monde. Ce dernier point, constitue toute la partie insaisissable et invisible de la pratique éducative.

¹² Il s'agit d'un outil informatique développé et géré par PRÉVenIR et partagé avec les associations ou services de Prévention Spécialisée de l'Isère ainsi que certaines actions d'animation de prévention (Bièvre Valloire). Ce dernier est effectué tout au long de l'année par les équipes éducatives. Les informations concernent les jeunes avec lesquels nous sommes en relation. Ils renseignent à la fois sur la nature de la relation avec eux, sur les activités éducatives effectuées et sur les thématiques des accompagnements réalisés.

Cf. : document intérieur : « Données Statistiques recueillis par les équipes éducatives ».

¹³ La charte Départementale de la Prévention Spécialisée définit les termes de ces types de relation. Les données statistiques à transmettre dans le cadre du rapport d'activité sont aussi précisées dans ce document.

Il est à l'écoute de la question SCOLAIRE

- Parcours scolaire
- Difficultés particulières
- Projet d'avenir

Et peut se mettre en lien avec l'Ets scolaire ou le CIO

Il analyse la sphère FAMILIALE

- La composition de la famille
- Le fonctionnement de la famille (place de chacun)
- Les sources d'étayage pour le jeune
- Ce qui peut poser problème

Il examine la situation administrative et financière du jeune quand il est majeur, l'aide à se mettre en règle ou à faire valoir ses droits

- Chômage
- CMU
- Papiers d'identité, etc.

Il observe la place du jeune dans son environnement social

- Traine-t-il sur le quartier ?
- Avec qui ?
- S'il affectionne un groupe de pairs, quelle place a-t-il ?
- Comment fonctionne-t-il ?



Il regarde l'inscription sociale du jeune

- Que fait-il de son temps libre ?

Il peut lui suggérer pour favoriser sa socialisation de l'accompagner au Centre social, dans un club de sport (GEM hdcap) Arche du 27 (isolement)

L'éducateur

va explorer et analyser ce qui fait partie de l'environnement du jeune, pour mieux comprendre sa situation

Hébergement

- Le jeune peut se trouver en rupture familiale, il aura alors besoin de l'aider à trouver une solution d'hébergement
- Le jeune est autonome financièrement et il veut prendre son indépendance

Il aura alors besoin de le mettre en lien avec les Services liés au logement (FJT, RIVHAJ, OPAC)

Il va chercher à comprendre la manière dont se projette le jeune et va ainsi l'aider à envisager son avenir

- Il peut l'emmener au CIO
- Il peut alors l'accompagner vers les services liés à l'insertion professionnelle si nécessaire (MLIR, CFA, E2C)



Le jeune peut avoir des difficultés avec la JUSTICE

- Il va donc se mettre en lien avec les services qui suivent le jeune si celui-ci en est d'accord (PJJ, SPIP, Juge)
- Il peut avoir à visiter un jeune connu en prison (à sa demande)
- Il peut l'accompagner chez un avocat s'il doit passer en jugement

Il est attentif aux questions de SANTÉ qui peuvent être un frein, un handicap et peut être dangereux pour le jeune

- Rapport au corps (hygiène)
- Addiction
- Problématique particulière (diabète)
- Sexualité
- Conduites à risques (scarifications)
- Vaccins
- Troubles psychiques

Selon sa situation, il pourra proposer au jeune de l'accompagner dans diverses démarches autour de sa santé

3.3. Le diagnostic de territoire

Pour PRÉVenIR, le diagnostic de territoire est un processus permanent qui met en évidence, sur un territoire déterminé (Quartiers, communes d'intervention de la Prévention Spécialisée), les problèmes, les forces (potentialités), les faiblesses (les menaces et les manques), les attentes des personnes et les enjeux sociaux notamment ceux liés à la jeunesse.

Le diagnostic recherche des écarts entre les représentations des différents acteurs, met en évidence des atouts et des attentes et recherche les causes des dysfonctionnements. **Il fournit des explications sur les évolutions en cours et propose des actions permettant de répondre aux problématiques repérées.**

C'est un processus de travail participatif continu qui engage chaque équipe éducative dans l'observation du territoire et qui prend en compte la parole des acteurs qui le composent (habitants jeunes et adultes, bénévoles et professionnels agissant sur le territoire, institutions, etc.).

Il s'organise à partir de l'exercice quotidien de l'éducateur de Prévention Spécialisée.

Le diagnostic de territoire en Prévention Spécialisée sert à :

- Connaître son territoire, ses forces, ses faiblesses et les opportunités,
- Connaître son public, ses attentes et ses besoins,
- Éclairer la décision, orienter ou réorienter son action,
- Instaurer un dialogue entre les acteurs.

Méthodologie : Les étapes du diagnostic

La mise en œuvre du diagnostic nécessite de fixer un cadre méthodologique pour l'équipe.

Ce dernier permet l'énoncé de constats et de questions spécifiques, une cohérence dans le recueil de données pour y répondre, son analyse et les orientations proposées qui en découle.

À partir de 6 dimensions principales prises en compte en permanence par l'équipe éducative dans son travail quotidien. À savoir :

- La famille/l'environnement adulte des jeunes,
- Les espaces de vie institutionnelle des jeunes : école/formation/insertion/loisirs,
- La vie sociale des jeunes,
- La vie de quartier (lien social/dynamique, etc.),
- Les acteurs bénévoles et professionnels/partenaires institutionnels ou non (jeux et enjeux),
- Les phénomènes de délinquance, de marge, d'errance, etc.

